Aide aux clandestins : le gouvernement au pied du mur

26/03/2009 à 10h04

Des militants d'associations comme Emmaüs France, la Cimade, le Gisti, la Fédération protestante de l'entraide, le Secours Catholique et RESF ou de «*simples citoyens*» veulent, le 8 avril prochain, se présenter devant le palais de justice de plusieurs grandes villes, comme «*prisonniers volontaires*» pour avoir aidé un «*sans papiers*». L'aide aux clandestins est, en principe, sanctionnée par la loi …

*La perquisition dans les locaux d'Emmaüs à Pointe-Rouge à Marseille et le placement en garde à vue d'un de ses responsables le 16 février, à la suite de l'interpellation d'un sans-papiers accueilli par la communauté, a suscité un vif émoi au sein du milieu associatif. D'autant que ce fait n'est pas isolé. «(…)**Alors demain votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papiers malade ? L'instituteur de vos enfants sera inquiété pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière ?**», interpellent les associations dans leur appel, tout en citant une annexe au projet de loi de finances 2009 récapitulant les crédits pour la mission immigration, asile et intégration.*

Selon ce document, le nombre d'interpellation d'«aidants» aux sans-papiers s'est élevé à 4365 en 2006, 4504 en 2007, et à quelque 4 800 en «prévision actualisée» en 2008. Et l'objectif est d'en réaliser 5 000 en 2009 et 5 500 en 2010. Depuis la sortie du film de Philippe Lioret, Welcome, le ministre de l'immigration, Eric Besson ne cesse, ce faisant, de répéter que la police «traque les passeurs, pas les migrants ou ceux qui les aident».

Les députés socialistes ont déposé le 18 mars, une proposition de loi visant à «dépénaliser toute aide (entrée,

séjour, transit) lorsque la sauvegarde de la vie ou l'intégrité physique de l'étranger est en jeu, sauf si cette aide a donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte». (…)
(Le Monde)